



APiCy
Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex

APICY
chez P. Quaglia
99 rue du Père Adam
01210 Ornex

Monsieur le président du département
45, avenue Alsace-Lorraine
CS10114,
01003 Bourg-en-Bresse

Ornex, le 7 mai 2021

Concerne : aménagements BHNS dans Ferney-Voltaire

Monsieur,

le département réalise actuellement les aménagements visant à faire circuler un BHNS entre Ferney-Voltaire et Gex. La première partie des aménagements en cours de finalisation à Ferney-Voltaire semble ne prévoir aucun aménagement pour les cyclistes. Sur la portion de route aménagée, précédemment équipée de bandes cyclables, les cyclistes n'ont plus d'autre possibilité que de circuler dans le flot automobile, dans une chaussée très étroite, où le dépassement en sécurité (les automobiles doivent s'écarter de 1 m des vélos pour les dépasser) n'est pas possible. Notre association est régulièrement interpellée à ce sujet par nos membres, et nous sommes très inquiets de cette situation.

Pour rappel, notre association a participé aux réunions de concertation sur ce projet, en 2012, puis à l'enquête publique en 2014. Dans le document que nous avons déposé¹, nous avons déjà souligné le manque d'aménagements cyclables dans la traversée de Ferney-Voltaire, et proposé des solutions pour y remédier, au moins en partie.

En 2015, nous avons rencontré l'équipe du projet à Bourg-en-Bresse, où nous avons de nouveau soulevé ce problème, et fait de nouveau des propositions². Depuis, nous n'avons plus eu de nouvelles, ni reçu de plans. Nous avons eu un échange par email avec l'équipe de projet en fin d'année dernière, qui nous a adressé une fin de non-recevoir sur ce sujet.

D'un point de vue pratique, l'avenue du Jura à Ferney-Voltaire est l'axe principal pour traverser la ville du nord au sud. Elle est bordée par de nombreux logements et est en cours de densification. Les centaines, probablement milliers de riverains n'ont pas d'autre choix que de l'emprunter, et doivent ainsi pouvoir y circuler à vélo en sécurité. Pour de nombreux trajets dans Ferney, il n'est pas possible non plus de ne pas emprunter une section ou l'autre de cette avenue. Enfin, tous les samedis (jour de

¹ <https://www.apicy.fr/lienarticle/2382>

² <https://www.apicy.fr/lienarticle/2754>

marché), et lors des animations (de nombreux dimanches), l'avenue du Jura est le seul axe permettant de traverser Ferney-Voltaire, la grande-rue étant alors fermée à la circulation. C'est donc un axe essentiel où la sécurité des cyclistes doit être assurée.

Nous sommes consternés que le département puisse ainsi ignorer la loi existant depuis un quart de siècle déjà (loi Laure, puis repris sous la forme de l'article L228-2 du code de l'environnement) *«A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.»*

Les travaux réalisés entrent clairement dans cette définition. L'obligation de réaliser des aménagements cyclables lors des aménagements pour faire circuler un BHNS a été confirmée récemment encore par la cour d'appel de Douai dans son audience du 2 mars 21, sur un contentieux entre l'association Véloxygène et la communauté d'agglomération d'Amiens métropole.

Nous souhaiterions donc que le département mette en place des aménagements permettant aux vélos de se déplacer en sécurité sur l'avenue du Jura.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer mes meilleures salutations.

Le bureau d'APiCy

Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex, membre de la FUB (www.fub.fr) et de la ligue contre la violence routière (<https://violenceroutiere.fr/w/>)

Email : info@apicy.fr

Web: www.apicy.fr

Facebook: www.facebook.com/apicy

Diaspora: <https://joindiaspora.com/u/apicy>

Mastodon: <https://framapiaf.org/@APiCy>

Copie par courrier ou courriel à : M. le maire de Ferney-Voltaire, Mme Baude, Conseillère départementale déléguée au tourisme, au patrimoine naturel, à l'environnement et au développement durable , Mme Charillon, Conseillère départementale, FUB, AF3V